


## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

28 mars 2023

### Rapport au Parlement fédéral : Organisation d'un service continu à l'Administration générale des douanes et accises : suivis 2021 et 2022 des recommandations



Dans son rapport au Parlement fédéral, la Cour des comptes fait le point sur la mise en œuvre des 10 recommandations de son audit initial de janvier 2019. Elle avait alors examiné l'introduction d'un service des douanes 24 heures sur 24 à l'Administration générale des douanes et accises (AGDA) du SPF Finances. Au terme de ses suivis au 30 juin 2021 et 30 novembre 2022, 4 recommandations sont rencontrées, 2 sont en cours de mise en œuvre et 4 ne le sont pas encore. La Cour constate les progrès réalisés, notamment pour déterminer l'effectif utile au fonctionnement, le stabiliser et contrôler ses prestations. Si l'efficacité de la gestion quotidienne du service continu en est accrue, des améliorations restent attendues pour 6 des 10 recommandations.

La réforme de l'organisation des prestations des services douaniers, décidée en 2012 et introduite au 1<sup>er</sup> janvier 2014, a introduit un régime de travail par équipes successives, aussi appelé « service continu ». Ce service devait maintenir l'attractivité, par rapport aux pays voisins, des accès au marché européen qu'offrent les ports et aéroports belges. Il devait aussi intensifier la surveillance des flux de biens.

Dans son audit de 2019, la Cour des comptes constatait que cette réforme avait atteint les trois objectifs du gouvernement fédéral : la mise en conformité de la législation belge au droit de l'Union européenne, l'amélioration de la compétitivité logistique de la Belgique et le renforcement de la sécurité du territoire.

Près de quatre ans après son audit initial, la Cour des comptes estime que, sur les 10 recommandations formulées en 2019 sur la gestion concrète de la réforme, 4 sont rencontrées, 2 sont en cours de mise en œuvre et 4 ne le sont pas encore.

La Cour des comptes constate les progrès réalisés, notamment pour déterminer l'effectif utile au fonctionnement des services, le stabiliser et contrôler ses prestations. Ces mesures accroîtront notamment l'efficacité de la gestion quotidienne du service continu et permettront de maîtriser les prestations visées par la réforme et effectuées dans les directions régionales de l'AGDA.

Toutefois, des améliorations sont encore attendues, comme l'outil de planification destiné à encadrer le service continu, qui est essentiel pour une maîtrise complète de la réforme. L'AGDA doit également finaliser un système pour élaborer un plan des besoins en personnel

pour assurer les prestations des services douaniers. Le but est que ses effectifs soient autant que possible alignés sur l'activité économique et sur les risques liés à l'exécution de ses missions, comme la mauvaise application des dispositions légales et réglementaires.

Sur les 4 recommandations non mises en œuvre, 2 concernent l'identification des fonctions qui autorisent à recruter sous contrat de travail, d'une part, et la maîtrise et l'uniformisation du coût des heures prestées la nuit ou le week-end, d'autre part. Elles devraient être suivies à l'avenir, mais elles dépendent, à tout le moins en partie, du SPF Stratégie et Appui (Bosa). Aucune échéance n'est toutefois fixée.

#### **Informations pour la presse**

La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à améliorer la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés des informations utiles et fiables, résultant d'un examen contradictoire. Organe collatéral du Parlement, la Cour travaille de façon indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.

Le rapport « Organisation d'un service continu à l'Administration générale des douanes et accises : suivis 2021 et 2022 des recommandations » a été transmis au Parlement fédéral. Ce rapport et ce communiqué de presse sont disponibles sur [www.courdescomptes.be](http://www.courdescomptes.be).